5493 - Le statut de la demande d’autorisation de participer au djihad

question

Question Quand une personne doit-elle demander l’autorisation de ses parents pour participer au djihad? Est-ce que cette autorisation est nécessaire, si les parents sont encore jeunes et très riches?

la réponse favorite

Louange à Allah.

En principe, le djihad est une obligation communautaire. Si le nombre de ceux qui y participent suffit pour bien le conduire, tous les autres en sont dispensés. Etant une obligation communautaire, il doit faire l’objet d’une autorisation parentale. Le combattant doit solliciter la permission de ses parents s’ils sont musulmans, qu’ils soient riches ou pas, dépendent de lui ou pas. Car des textes clairs et nets indiquent la nécessité d’une autorisation. Parmi ces textes, figure ce qui est rapporté dans les deux Sahih d’après Abd Allah ibn Amar, à savoir qu’un homme demanda au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) la permission de participer au djihad, et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui dit:

- Est-ce que tes père et mère sont vivants?

- Oui.

- Limite ton djihad à leur service.

L’imam Ahmad , Abou Dawoud et Ibn Hibban ont rapporté d’Abou Said que le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) avait renvoyé un homme venu du Yémen afin qu’il s’occupât de ses parents. Il lui avait dit:

- T’ont-ils permis de partir?

- Non.

- Retourne à eux et demande leur autorisation. S'ils te l'accordent tu pourras t'engager dans le djihad.Sinon, occupe-toi de leur service.

C'est ainsi qu'il faut se conduire quand le djihad n'est pas une obligation personnelle. S'il le devient, l'obtention d'une autorisation n'est plus nécessaire, car les obligations personnelles ne dépendent de l'autorisation de personne. Le djihad en devient une pour celui qui assiste au déclenchement des hostilités ou en cas d'attaque par l'ennemi du pays des musulmans ou en cas d'une réquisition décidée par le chef de la communauté musulmane ou en cas de mobilisation générale ou quand on se trouve impliqué du fait de sa maîtrise d'une branche des sciences militaires ou de l'usage d'armes dont les combattants ont besoin.

Allah le sait mieux.